

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 03 octobre 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Alexandre CROCHET – Lindsay COMBAULT – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Camille DROFF – Michel MORVAN-CHATELIER – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉE : Sylvie LE QUEAU (procuration à Lorinne ANSQUER).

Monsieur Ludovic RIOU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-12 et L. 2121-15 relatifs à la tenue des registres des délibérations et à l'approbation des procès-verbaux,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS,

VU la proposition de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 septembre 2026 communiquée préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de valider ce document afin d'en assurer la régularité et la force probante ;

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, soit celle du 02 septembre 2026.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2026.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

LE SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD

Ludovic RIOU

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture